ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 11773

Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur le probleme du remboursement des titres de l'emprunt russe emis avant 1914. De nombreux Francais possedent en effet des titres de l'emprunt russe ; la revolution sovietique d'octobre 1917 en mettant fin au reglement de la dette russe a constitue une veritable spoliation pour les detenteurs de ces titres. Le nouveau contexte politique regnant aujourd'hui en URSS, la volonte d'ouverture sur l'exterieur, et notamment la volonte de l'URSS de renouer des relations financieres avec les democraties occidentales, peuvent aujourd'hui permettre d'envisager un reglement de ce tres vieux contentieux entre la France et l'URSS A cet effet, l'accord conclu sur cette question entre l'URSS et la Grande-Bretagne demontre que l'URSS ne s'oppose pas irremediablement au dedommagement des porteurs de titres de l'emprunt russe. Il lui demande donc quelles sont les actions engagees par le Gouvernement francais pour parvenir au reglement de ce probleme.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le probleme de l'indemnisation des porteurs de titres russes anterieurement a la revolution. La signature de l'accord intervenu le 15 aout 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union sovietique a constitue un fait nouveau, signe d'une approche sovietique plus pragmatique. Les autorites sovietiques se refusaient en effet, jusqu'ici, a reconnaitre les dettes contractees par le regime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes presentees a ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrieres britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte different. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une maniere constante, les interets de nos compatriotes et n'a cesse de demander aux Sovietiques l'ouverture de negociations. Nous venons de rappeler aux autorites sovietiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs francais. La volonte d'approfondir et de developper les echanges et la cooperation franco-sovietique qui existe et s'exprime de part et d'autre condui tout naturellement a ce que ce dossier puisse a nouveau etre evoque dans les instances bilaterales appropriees. La France continuera donc a saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse etre trouvee a ce contentieux.

Données clés

Auteur : M. Estrosi Christian
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11773
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE11773

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1724